



**ACADÉMIE
DE POITIERS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des Ressources Humaines

**Rectorat de Poitiers
Division des personnels enseignants**

Poitiers, le 18 mars 2022

Bureau de gestion collective des
enseignants du second degré public

La Rectrice de l'académie de Poitiers

Affaire suivie par :
Cellule de gestion collective
Mél : mvt2022@ac-poitiers.fr
Ligne info mobilité : 05 16 52 65 00

à

22 rue Guillaume VII Le Troubadour
CS 40625
86022 Poitiers Cedex

Pour attribution :

Mesdames les inspectrices d'académie, directrices
académiques des services de l'Education nationale,
Messieurs les inspecteurs d'académie, directeurs
académiques des services de l'Education nationale,
Madame la Présidente de l'Université de Poitiers,
Monsieur le Président de l'Université de La Rochelle,
Mesdames, Messieurs les chefs d'établissements
publics locaux d'enseignement,
Mesdames, Messieurs les directeurs du CROUS – CNED –
CANOPE – ISAE/ENSMA – DRDJSCS – ONISEP,
Mesdames, Messieurs les directeurs de CIO.

Pour information :

Mesdames, Messieurs les responsables de service du rectorat,
Mesdames, Messieurs les conseillers techniques
de la Rectrice.

**Objet : Phase intra-académique du mouvement national à gestion déconcentrée des personnels
enseignants du second degré, d'éducation et des psychologues de l'éducation nationale – rentrée scolaire
2022.**

**Références : Lignes directrices de gestion ministérielles du 25/10/2021
Lignes directrices de gestion académiques du 28/02/2022**

Conformément aux dispositions du chapitre II bis de la loi n°84-16 dans sa rédaction issue de la loi de
transformation de la fonction publique du 6 août 2019, les opérations de mobilité s'inscrivent désormais dans le
cadre général fixé par :

- les lignes directrices de gestion ministérielles de l'enseignement scolaire publiées au BOEN du 28/10/2021;
- les lignes directrices de gestion académiques, publiées sur le site intranet et internet de l'académie de Poitiers.

I. CALENDRIER PREVISIONNEL DES OPERATIONS

Dates	Opérations
Du vendredi 18 mars à 12 h au lundi 4 avril 2022 à 12 h	Saisie des vœux sur SIAM via I-Prof pour tous les participants volontaires et obligatoires au mouvement intra-académique et/ou «postes spécifiques académiques»
Lundi 4 avril 2022 dans l'après-midi	Téléchargement des confirmations de demande de mutation par les personnels enseignants via I-prof service SIAM
Lundi 4 avril 2022	Date limite de candidature pour les postes SPEA
Mercredi 6 avril 2022	Date limite de réception des dossiers de handicap et de situations sociales
Lundi 11 avril 2022	Date limite de retour des formulaires de confirmation (accusés de réception) accompagnés des pièces justificatives nécessaires et des confirmations des vœux de préférence des actuels TZR de l'académie de Poitiers
Vendredi 29 avril 2022	Date limite des demandes de participation tardive de mutation, de modifications de vœux et de demandes d'annulation de mutation selon les motifs réglementaires
Du lundi 2 mai au lundi 16 mai 2022 avant 12 h	Consultation des vœux et barèmes sur SIAM via I-Prof
Mercredi 12 mai 2022 à 17 h	Date limite de remise de pièces justificatives après publication des barèmes retenus pour demandes éventuelles de corrections de barème
Du mercredi 12 mai au lundi 16 mai 2022	Consultation des vœux et barèmes définitifs sur SIAM via I-Prof
Mercredi 8 juin 2022	Publication des résultats du mouvement intra-académique dans I-prof
Lundi 13 juin 2022	Date limite d'envoi des vœux de préférences des enseignants affectés sur une zone de remplacement à l'issue du mouvement intra-académique
	Date limite d'envoi des demandes de modifications de vœux de préférence pour les personnels déjà titulaires d'une ZR
	Date limite d'envoi des demandes de changement d'établissement de rattachement administratif pour les TZR
Mercredi 15 juin 2022	Date limite des demandes de révision d'affectation pour les titulaires TPD suite aux résultats du mouvement intra-académique recours
A partir du lundi 20 juin 2022	Transmission des arrêtés individuels des décisions définitives d'affectation
Vendredi 8 juillet 2022	Communication individuelle aux agents des résultats des demandes de révision d'affectation suite aux résultats du mouvement intra obtenu
Au plus tard le vendredi 29 juillet 2022	Communication individuelle aux TZR des résultats d'affectation
Vendredi 12 août 2022	Date limite des demandes de révision d'affectation des TZR suite aux résultats de la phase d'ajustement

II. INFORMATIONS ET PERSONNES RESSOURCES

Outre la présente circulaire, les lignes directrices de gestion académiques et le guide de mutation intra-académique, les candidats à la mobilité trouveront des informations utiles sur SIAM ainsi que sur l'intranet et sur le site internet de l'académie.

Ils peuvent également **s'adresser au service de la division des personnels enseignants** – cellule de gestion collective **préférentiellement par courriel** mais également par téléphone.

Ligne info mobilité : 05.16.52.65.00

Courriel : mvt2022@ac-poitiers.fr

Un accueil téléphonique sera assuré pendant toute la durée de l'ouverture du serveur SIAM de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 du vendredi 18 mars 2022 au lundi 4 avril 2022.

Responsable cellule de gestion collective :

Madame Eugénie CHADOUTEAU

Gestion collective des professeurs certifiés, des adjoints d'enseignement et des psychologues de l'éducation nationale du public :

Madame Tania MANSY

Madame Cécilia PORTERE

Gestion collective des professeurs agrégés et d'EPS du public :

Madame Alzira FONTAINE

Madame Marine DETAMBEL

Gestion collective des CPE, PLP et PEGC du public :

Madame Caroline MAUSSION

Madame Stacie OLIVEIRA-PEREIRA

III. ÉDITION ET RETOUR DES CONFIRMATIONS

Les confirmations de demande de mutation et les préférences TZR seront disponibles en téléchargement dans l'application SIAM. Cette opération est à réaliser par l'enseignant lui-même.

L'enseignant transmettra au chef d'établissement ce formulaire après l'avoir éventuellement corrigé de manière manuscrite et l'avoir signé, en l'accompagnant de toutes les pièces justificatives.

Le chef d'établissement vérifiera la présence de ces pièces justificatives et complètera, s'il y a lieu, la rubrique relative à l'affectation à caractère prioritaire justifiant une valorisation avant de **transmettre l'ensemble uniquement par voie postale** au rectorat de l'académie de Poitiers – DPE – Cellule de gestion collective.

Les confirmations de demande de participation et les préférences TZR devront être renvoyées **au plus tard le lundi 11 avril 2022**.

Les confirmations de demande de mutation qui arriveront après cette date ne seront pas étudiées.

Afin d'être en mesure de retourner leur confirmation de demande de mutation dans les délais très restreints indiqués ci-dessus, il est indispensable que les candidats préparent les pièces justificatives qui seront jointes à leur confirmation dès la saisie des vœux.

Je vous remercie de bien vouloir porter ces informations à la connaissance des personnels placés sous votre autorité, y compris à ceux qui seraient momentanément absents.

Bénédicte ROBERT

Rectrice de l'académie de Poitiers